



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Ardèche

## LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ARDÈCHE

AU SERVICE DES CHEFS D'ENTREPRISES ARTISANALES

Création reprise  
d'entreprise artisanale

Développement  
de mon activité

Promotion des  
métiers et de  
l'apprentissage

Transmission / Cession  
d'entreprise artisanale

Favoriser l'emploi  
et la formation



### SIÈGE DE LA CMA

70 allée des Ondines - BP 356  
07503 Guilherand-Granges

### ANTENNE D'AUBENAS

8 chemin Sainte Croix  
07200 Aubenas

Un numéro unique

**04 75 07 54 00**

Fax : 04 75 84 60 01  
contact@cma-ardeche.fr

[www.cma-ardeche.fr](http://www.cma-ardeche.fr)

Venez nous rencontrer du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 16h30. Pour vos démarches administratives,  
nos conseillers sont joignables sur rendez-vous.

#### Pôle Accueil Formalités

cfe@cma-ardeche.fr

#### Service Développement des Entreprises et Territoires

sde@cma-ardeche.fr

#### Pôle Promotion des Métiers et de l'Apprentissage

polepma@cma-ardeche.fr

#### Service Emploi Formation

formemploi@cma-ardeche.fr

Conception et réalisation : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche - Crédits photos : Provoir - Janvier 2016

## VOUS ÊTES SATISFAITS DE NOS FORMATIONS?



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Ardèche



PARRAINEZ VOS CONTACTS  
ET PROFITEZ-EN AUSSI!



### OFFRE PARRAINAGE

## VOUS EN PARLEZ, VOUS Y GAGNEZ!

Recommandez les formations de la CMA autour de vous et bénéficiez de 50 % de  
remise immédiate sur le parcours de formation que vous souhaitez intégrer !



**SE FORMER ET FAIRE DES ECONOMIES: C'EST POSSIBLE!**

Cinq ans après leur création, seuls 46 % des entreprises nouvelles subsistent. 70 % des entreprises aidées existent encore à l'horizon des 5 ans. Saviez-vous qu'un créateur accompagné augmente de 50 % ses chances de réussite ?



Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants.

**Qui est concerné ?**

Dès lors qu'elle est imposée selon un régime réel, toute entreprise peut en bénéficier, quelles que soient son activité (commerciale, industrielle, artisanale ou libérale) et sa forme juridique (entreprise individuelle ou société). En sont cependant exclues les entreprises individuelles placées sous le régime fiscal de la micro-entreprise (ou les auto-entrepreneurs).

Le crédit d'impôts s'applique aux dépenses de formation d'un dirigeant de l'entreprise : entrepreneur individuel, gérant de société, président, directeur général, administrateur ou membre de sociétés par actions...

**Calcul du crédit d'impôt**

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise (dans la limite de 40 heures) par le taux horaire du Smic (en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt).

Par exemple, une entreprise dont le dirigeant unique a suivi 10 heures de formation en 2015 peut déduire un crédit d'impôt de 96,1 € (= 10 x 9,61 €).

**Comment procéder ?**

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2035-PGP.html>

Venez nous rencontrer du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. Pour vos démarches administratives, nos conseillers sont joignables sur rendez-vous.

**SIÈGE DE LA CMA**

70 allée des Ondines - BP 356  
07503 Guilherand-Granges

**ANTENNE D'AUBENAS**

8 chemin Sainte Croix  
07200 Aubenas

Un numéro unique  
**04 75 07 54 00**

Fax : 04 75 84 60 01  
[contact@cma-ardeche.fr](mailto:contact@cma-ardeche.fr)

[www.cma-ardeche.fr](http://www.cma-ardeche.fr)

La formation professionnelle vous permet de rester performant, compétitif et innovant par rapport à vos concurrents en restant à la pointe de la technologie. En renforçant et développant vos compétences, vous pourrez plus facilement saisir les opportunités pour développer votre activité! Profitez-en!

*Offre valable pour les chefs d'entreprises et/ou conjoints collaborateurs inscrits au Répertoire des Métiers. Les stagiaires autorisent la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche à rechercher et percevoir les compléments financiers à sa participation pour le règlement du coût total de la formation.*

**VOUS**

Nom et prénom : .....  
 Date et lieu de naissance : .....  
 Fonction dans l'entreprise : .....  
 Chef d'entreprise  Conjoint non salarié   
 Autre  (préciser) : .....  
L'ENTREPRISE  
 Dénomination : .....  
 Nom du chef d'entreprise : .....  
 Activité principale : .....  
 Forme juridique : .....  
 SIRET : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Tél. : .....  
 E-mail : .....  
 Fax : .....

**FORMATION(S) CHOISIE(S)**

Intitulés	Dates et Lieu(x)

Montant du règlement ci-joint : ..... euros  
 Date : .....  
 Cachet de l'entreprise :

Signature :

**VOTRE FILLEUL**

Nom et prénom : .....  
 Date et lieu de naissance : .....  
 Fonction dans l'entreprise : .....  
 Chef d'entreprise  Conjoint non salarié   
 Autre  (préciser) : .....  
L'ENTREPRISE  
 Dénomination : .....  
 Nom du chef d'entreprise : .....  
 Activité principale : .....  
 Forme juridique : .....  
 SIRET : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Tél. : .....  
 E-mail : .....  
 Fax : .....

**FORMATION(S) CHOISIE(S)**

Intitulés	Dates et Lieu(x)

Montant du règlement ci-joint : ..... euros  
 Date : .....  
 Cachet de l'entreprise :

Signature :

**A retourner accompagné du règlement à :** Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche  
 70 Allée des Ondines BP 356 - 07503 GUILHERAND GRANGES Cedex  
 Service formation 04 75 07 54 14

**TOUTES NOS FORMATIONS SUR [www.cma-ardeche.fr](http://www.cma-ardeche.fr)**